

Service connaissance, aménagement des territoires,  
Urbanisme  
Unité planification  
Affaire suivie par : LEGROS Charles  
Tél : 03 39 59 59 04  
[charles.legros@doubs.gouv.fr](mailto:charles.legros@doubs.gouv.fr)

Monsieur le Président de la communauté  
de communes du Val de Morneau  
Mairie de Morneau  
2 place de l'hôtel de Ville  
25600 MORTEAU

**OBJET** : Commune de Montebon  
Modification simplifiée n°1 du PLU

Besançon, le 27 10 22

Monsieur le Président,

Par courrier du 9 août 2022, vous m'avez notifié le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montebon, conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme.

Ce projet de modification du PLU vise à :


- réduire l'emplacement réservé n°1, la majorité de l'emplacement étant devenu propriété de la commune ;
- repérer la ferme « Derrière le Château » comme pouvant changer de destination ;
- préciser la notion de « petites constructions » ;
- préciser la notion de transparence pour les clôtures ;
- autoriser les constructions et installations énumérées à l'article L151-11 II en zone A et N ;
- reformuler l'article 1. « destination des constructions, usage des sols et nature d'activité » du règlement de chaque zone pour faciliter sa compréhension ;
- ajouter dans le règlement des zones Uartisans et Uactivités, un paragraphe relatif à la réalisation d'un espace de transition végétalisé afin d'obtenir des marges d'éloignement entre la zone urbanisée et les zones non-urbanisées ;
- Imposer une végétalisation en toiture-terrasse et autoriser une pente de toiture de 15° à 25° pour les bâtiments à usage d'activité industrielle ou artisanale.

Je vous informe que les évolutions envisagées n'appellent pas d'observation de ma part et que j'émetts, en conséquence, un avis favorable sur le projet de modification simplifiée.

Je vous rappelle, néanmoins, que les procédures de modification simplifiée sont soumises à la procédure dite de « cas par cas » et qu'il conviendra, par conséquent, de saisir la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le responsable du service Connaissance,  
Aménagement des Territoires, Urbanisme



Vincent LACHAT